

(N° 34.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 1927

Budget des Travaux publics pour l'exercice 1927.

(Voir les nos 5-IX et 30 du Sénat.)

Amendements présentés par le Gouvernement.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Bruxelles, le 1^{er} février 1927.

Direction générale du Budget.

N° 2944B.

ANNEXE 1.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous transmettre une note relative à deux amendements que M. le Ministre des Travaux publics propose d'apporter au projet de budget de son département pour l'exercice 1927.

Ils se traduisent par une augmentation de 1,700,000 francs.

Cette dépense est compensée par une recette, à concurrence de 1,500,000 francs.

Ensuite de ces amendements, ledit projet de budget s'élèvera :

Pour les dépenses ordinaires, à la somme de fr.	87,975,318
Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de.	34,915,414
Ensemble. . fr.	122,890,732

Agréé, je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Finances,
M. HOUTART.

Monsieur le Président du Sénat,
Palais de la Nation, Bruxelles.

AMENDEMENTS

PREMIÈRE SECTION.

Dépenses ordinaires.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES
DANS LES PROVINCES.

Casernement des gendarmeries.

ART. 13. — Casernement des gendarmeries. — Locaux du service. — Entretien, réparations, etc..
fr. 2,400,000

EERSTE SECTIE.

Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK II.

BEHEER VAN BRUGGEN EN WEGEN
IN DE PROVINCIËS.

Kazerneering der gendarmeries.

ART. 13. — Kazerneering der gendarmeries. — Lokalen van den dienst. — Onderhoud, herstelling, enz.,
fr. 2,400,000

Augmentation de 200,000 francs, indispensable pour permettre le paiement des majorations de loyer à résulter de l'application de la loi du 28 décembre 1926.

Travaux hydrauliques.

ART. 15. — Renflouement ou destruction de bateaux sombrés dans les voies navigables et réparation d'avaries occasionnées aux ouvrages. Travaux exécutés pour compte de tiers,
fr. 2,000,000

Waterwerken.

ART 15. — Vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen in de bevaarbare waterwegen en herstelling van veroorzaakte beschadigingen. Werken uitgevoerd voor rekening van derdenfr. 2,000,000

Augmentation de 1,500,000 francs, pour mettre le crédit à même de supporter les paiements importants qui seront à faire à bref délai.

Les dépenses à imputer sur cet article sont compensées par des recettes équivalentes.